

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents :       Monsieur Denis Santerre, maire  
                          Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2  
                          Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3  
                          Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4  
                          Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Est absente :         Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

---

*1. Ouverture de l'assemblée*

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

*2. Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
  - 6.1. Avis de motion – Règlement relatif au budget de l'année financière 2015
  - 6.2. Adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2015
  - 6.3. Activités de formation pour les élus municipaux
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
  - 8.1. MTQ – Demande de versement de l'aide financière relative aux travaux d'amélioration (PAARRM)
  - 8.2. Remplacement des pneus arrière sur le camion de déneigement International Paystar
  - 8.3. Remplacement des pneus sur la chargeuse/rétrocaveuse John Deere 410G
9. **Hygiène du milieu**
  - 9.1. Présentation du portrait-diagnostic de la gestion des matières résiduelles dans la MRC
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
  - 10.1. Appui à la demande de « Les Serres de la Baie s.e.n.c. » auprès de la CPTAQ
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
  - 11.1. Personnel pour l'entretien et la surveillance du centre communautaire
  - 11.2. Demande de subventions salariales – Animateurs pour le terrain de jeux à l'été 2015
  - 11.3. Approbation du budget révisé 2014 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables
  - 11.4. Approbation du budget initial 2015 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
  - 13.1. Sylvie Raymond – Demande pour la transplantation d'un arbre dans la cour d'école
  - 13.2. Entretien hivernal des chemins municipaux
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

**2014-209       ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 1<sup>er</sup> décembre 2014 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*3. Approbation des procès-verbaux*

**2014-210      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2014**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 3 novembre dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'approuver le procès-verbal du 3 novembre 2014 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*4. Présentation et adoption des comptes*

**2014-211      APPROBATION DES COMPTES AU 30 NOVEMBRE 2014**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de novembre 2014;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 novembre 2014 :

Liste des comptes à payer	66 497,60	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés + chèque #6094)	6 785,52	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #3872 au #3889)	11 472,27	\$
<b>Total des comptes au 30 novembre 2014</b>	<b>84 755,39</b>	<b>\$</b>

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

***CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS***

*Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.*

\_\_\_\_\_

*Adam Coulombe, g.m.a.*

*5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été soulevée.

*6.1 Avis de motion – Règlement relatif au budget de l'année financière 2015*

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-04**

Avis de motion est par la présente donnée par le conseiller au siège #3, Monsieur Damien Ouellet, qu'à une séance subséquente, prévue le lundi 15 décembre 2014 à 19 h, sera adopté le règlement du budget de l'année financière 2015, du programme triennal des immobilisations ainsi que sur l'imposition des taxes foncières générales et spéciales, des tarifs de compensations pour les services municipaux, des modalités de paiement de ces taxes et compensations ainsi que le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la municipalité.

*6.2 Adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2015*

**2014-212      ADHÉSION À LA FQM POUR L'ANNÉE 2015**

Considérant les avantages reliés à l'adhésion de la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adhérer à la FQM pour l'année 2015 au montant de 998,67 \$ taxes incluses. Cette dépense sera prévue au budget de l'année financière 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### 6.3 Activités de formation pour les élus municipaux

#### 2014-213 ACTIVITÉ DE FORMATION POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

Considérant le programme de formation 2015 destinée aux élus municipaux de la *Fédération québécoise des Municipalités* (FQM);

Considérant que la formation « Le comportement éthique » est obligatoire selon l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser, lorsque requis, l'inscription des élus aux cours de formation suivants :

- « *Le comportement éthique* » offert par la FQM qui aura lieu à Métis-sur-Mer le samedi 6 juin 2015 au montant de 215 \$ plus les taxes (pour le nouvel élu);
- « *Agir en tant qu' élu pour le développement de sa communauté* » offert par la FQM qui aura lieu à Québec (en précongrès) le mercredi 23 septembre 2015 au montant de 265 \$ plus les taxes (pour Monsieur Denis Santerre).

Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux. Ces dépenses seront prévues au budget de l'année financière 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### 8.1 MTQ – Demande de versement de l'aide financière relative aux travaux d'amélioration (PAARRM)

#### 2014-214 DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE RELATIVE À L'AMÉLIORATION DU 4<sup>E</sup> RANG EST ET DE LA ROUTE LEPAGE

Considérant que dans une lettre datée du 22 septembre 2014, le ministre des Transports, Monsieur Robert Poëti, accordait à la municipalité une subvention maximale de 30 000 \$ échelonnée sur une année budgétaire dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal à la suite de la recommandation de notre député, Monsieur Pascal Bérubé;

Considérant que les travaux pour l'amélioration du 4<sup>e</sup> Rang Est et de la route Lepage ont été réalisés pour des dépenses totales de plus de 30 000\$;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu :

- d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés dans le 4<sup>e</sup> Rang Est et la route Lepage pour un montant subventionné de 30 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- de confirmer que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le réseau routier dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### 8.2 Remplacement des pneus arrière sur le camion de déneigement International Paystar

**2014-215**     **REEMPLACEMENT DES PNEUS ARRIÈRE SUR LE CAMION DE DÉNEIGEMENT INTERNATIONAL PAYSTAR**

Il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, à procéder à l'achat et au remplacement de quatre (4) pneus d'hiver pour le camion de déneigement International Paystar au montant maximal de 3 195,01\$ comprenant l'installation, les droits spécifiques sur les pneus et les taxes. Les pneus seront achetés parmi le plus bas soumissionnaire entre Service de pneus E. Côté et Pneus F.M.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*8.3 Remplacement des pneus sur la chargeuse/rétrocaveuse John Deere 410G*

**2014-216**     **REEMPLACEMENT DES PNEUS SUR LA CHARGEUSE/RÉTROCAVEUSE JOHN DEERE 410G**

Il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, à procéder à l'achat et au remplacement de quatre (4) pneus pour la chargeuse/rétrocaveuse John Deere 410G au montant approximatif de 3 049,14\$ comprenant l'installation sur roue, les droits spécifiques sur les pneus et les taxes. Les pneus seront achetés parmi le plus bas soumissionnaire entre Pneus du Parc et Pneus F.M. Une dépense supplémentaire d'environ 300\$ est autorisée pour des pneus de meilleure qualité, soit de marque Firestone au lieu de marque BKT.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*9.1 Présentation du portrait-diagnostic de la gestion des matières résiduelles dans la MRC*

Les élus sont invités à participer à la séance publique d'information relative au début des travaux de révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Matanie qui aura lieu le 9 décembre prochain à 19,h à la salle civique de l'hôtel de ville de Matane.

*10.1 Appui à la demande de « Les Serres de la Baie s.e.n.c. » auprès de la CPTAQ*

Le conseiller au siège #3, Monsieur Damien Ouellet, divulgue la nature générale de son intérêt avant le début des délibérations sur cette question et s'abstient de participer à celles-ci et de voter conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

**2014-217**     **APPUI À LA DEMANDE DE « LES SERRES DE LA BAIE S.E.N.C. » AUPRÈS DE LA CPTAQ**

Considérant que « Les Serres de la Baie s.e.n.c. » demande une autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* pour acquérir une parcelle de terrain appartenant à la « Ferme D. Ouellet et frère inc. » située sur la route 132 à Baie-des-Sables;

Considérant que la superficie du terrain visée par cette demande est de 342,9 mètres carrés et qu'elle est située sur une partie du lot 166 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame de l'Assomption de MacNider;

Considérant que la demande vise à régulariser un empiètement sur le terrain voisin et à respecter les marges de recul latérales du règlement de zonage de la municipalité;

Considérant que la municipalité doit formuler une recommandation en fonction de l'article 62 et suivant de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*;

Considérant que le projet en question n'aura aucun effet négatif sur le milieu agricole existant pour les raisons suivantes :

- La demande vise à régulariser la situation du demandeur qui est un exploitant agricole;

- La superficie de la parcelle de terrain visée par la demande est très négligeable et constitue une lisière de terrain surplombant principalement un fossé existant;

Considérant que le projet en entier est conforme à la réglementation municipale, soit le règlement de zonage;

Considérant qu'il n'existe aucun espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire à la présente demande;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de recommander à la CPTAQ d'acquiescer à la demande de « Les Serres de la Baie s.e.n.c. » datée du 27 novembre 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *11.1 Personnel pour l'entretien et la surveillance du centre communautaire*

Le conseiller au siège #2, Monsieur Dany Fortin, divulgue la nature générale de son intérêt avant le début des délibérations sur cette question et s'abstient de participer à celles-ci et de voter conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

#### **2014-218      PERSONNEL POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LA SAISON HIVERNALE 2014-2015**

Considérant la résolution #2014-204 relative à l'embauche de Monsieur Louis-Vincent Tremblay pour l'entretien et la surveillance du centre communautaire pour la saison hivernale 2014-2015;

Considérant que ce dernier n'est plus disponible pour combler ce poste;

Considérant la recommandation formulée par le maire et le directeur général d'embaucher la 2<sup>e</sup> candidate en liste pour ce poste, soit Madame Micheline Fortier;

Considérant que Madame Chantal Ouellet a manifesté l'intérêt de revenir, à certaines conditions;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu retenir les services de Madame Chantal Ouellet pour l'entretien et la surveillance du centre communautaire pour la saison hivernale 2014-2015. Elle sera rémunérée selon l'échelle salariale en vigueur (classe 9, échelon 8) et sur une base de 20 heures par semaine pour l'accomplissement des tâches modifiées, vis-à-vis l'offre d'emploi, suivantes :

- Voir au chauffage des lieux (chauffage au bois);
- Faire l'entretien ménager complet de l'intérieur du centre (2 étages);
- Sortir les vidanges et préparer les bacs pour la cueillette des ordures et de la récupération;
- Voir à la sécurité des lieux et au bien-être des usagers;
- Assurer la surveillance des lieux et le respect des équipements;
- Opérer la cantine (à ses frais et bénéfices);
- Collaborer à l'organisation d'activités;
- Respecter les heures d'ouverture du centre communautaire selon l'horaire établi par le conseil municipal.

La durée de l'emploi est de 14 semaines soit du 7 décembre 2014 au 14 mars 2015 inclusivement. L'horaire d'ouverture du centre communautaire sera également ajusté en conséquence suite à cette modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *11.2 Demande de subventions salariales – Animateurs pour le terrain de jeux à l'été 2015*

#### **2014-219      DEMANDE DE SUBVENTIONS SALARIALES – ANIMATEURS POUR LE TERRAIN DE JEUX À L'ÉTÉ 2015**

Considérant le désir du conseil municipal de maintenir le camp d'été pour les jeunes de Baie-des-Sables;

Considérant que la période pour présenter une demande dans le cadre du programme « Emplois d'Été Canada » est du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 30 janvier 2015 et que la date de confirmation de subvention salariale n'est pas connue;

Considérant la période habituelle d'inscription du programme « Desjardins-jeunes au travail »;

Considérant qu'il a lieu de maximiser les chances dans le financement de ce projet;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu :

- de participer au programme « Emplois d'Été Canada » de Ressources humaines et Développement des compétences Canada pour deux (2) inscriptions ;
- de participer au programme « Desjardins-jeunes au travail » du Carrefour jeunesse-emploi de la région de Matane pour une (1) inscription.

Ces participations permettront d'embaucher deux (2) jeunes qui agiront comme animateur dans le cadre d'un terrain de jeux pour les jeunes durant la période estivale.

Le projet est d'une durée de 6 semaines et se déroulera du 29 juin au 7 août 2015. L'horaire de travail est de 35 heures par semaine. Le salaire des personnes retenues sera de 10,50 \$ de l'heure. Le coût du projet est d'environ 6 500 \$ et sera financé à près de 50 % par les programmes de subventions salariales et les frais d'inscription.

Les personnes intéressées seront invitées à remettre leur candidature au bureau de la municipalité par le biais du bulletin municipal au printemps 2015. Une offre d'emploi sera rédigée.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, et/ou le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à rencontrer les candidats au besoin et à formuler une recommandation d'embauche au conseil municipal.

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### *11.3 Approbation du budget révisé 2014 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables*

#### **2014-220      APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2014 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)**

Considérant que la *Société d'habitation du Québec (SHQ)* a révisé le budget de l'année financière 2014 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'accepter le budget révisé 2014 en date du 4 novembre 2014 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables prévoyant une contribution estimative de la municipalité au déficit d'exploitation de la Villa Notre-Dame de 6 062 \$ au lieu d'un montant initial de 5 791 \$. Cette dernière révision budgétaire tient compte de l'ajustement salarial des employés pour 2014 et rétroactivement pour 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### *11.4 Approbation du budget initial 2015 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables*

#### **2014-221      APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)**

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a soumis le budget initial pour l'année financière 2015 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'accepter le budget initial pour l'année financière 2015 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables en date du 13 novembre 2014 prévoyant une contribution estimative de la municipalité de 5 378 \$, correspondant à 10 % du déficit d'exploitation.

De plus, la Municipalité de Baie-des-Sables s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *12. Suivi de la dernière période de questions*

- Horaire d'ouverture du centre communautaire pour la saison 2014-2015;
- Personnel pour l'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale.

#### *13. Divers*

##### *13.1 Sylvie Raymond – Demande pour la transplantation d'un arbre dans la cour d'école*

Une citoyenne désire donner un chêne à l'école Assomption. Elle demande que la municipalité assume la transplantation de cet arbre dans la cour de l'école au printemps 2015. Le conseil municipal se penchera sur cette question au printemps prochain.

##### *13.2. Entretien hivernal des chemins municipaux*

Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6, recommande un meilleur entretien hivernal des chemins municipaux.

#### *14. Période de questions du public*

Le point suivant a été soulevé :

- Capacité d'intervention du Service régional de protection incendie face à un feu à la Résidence des Sables;
- Projet d'oléoduc Énergie Est.

#### *15. Levée de l'assemblée*

### **2014-222      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre résolu de lever la séance à 21h10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Denis Santerre  
Maire

---

Adam Coulombe, g.m.a.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

---

*Denis Santerre*  
*Maire*